

**NOM DE L'OPERATION : Cadre d'intervention du programme InSPIR - Appui aux acteurs de la Recherche des Hauts-de-France pour des Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional des risques**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
11723084

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/03/2025  
Retour Préfecture : 25/03/2025

## PRESENTATION DU PROJET :

### Préambule avec présentation des objectifs

La délibération, votée par les élus régionaux le 3 octobre 2024, est venue affirmer l'ambition régionale pour la Recherche en Hauts-de-France 2025-2027. C'est dans ce contexte que la Région s'engage désormais concrètement dans un renouvellement de son cadre d'intervention avec InSPIR - Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional. Ce sont ainsi dix programmes « InSPIR » qui seront échelonnés entre 2025 et 2027.

Tel que posé au cœur des ambitions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI) et de sa Stratégie Recherche Innovation, la Région Hauts-de-France souhaite accroître le développement socio-économique du territoire en s'appuyant sur la recherche, à la fois facteur de rayonnement et d'attractivité, source d'innovation et de compétitivité des entreprises.

Convaincue que la recherche a un rôle décisif à jouer face aux défis à venir, en particulier au niveau des transitions environnementales, numériques, sanitaires et sociétales, la Région Hauts-de-France souhaite faire appel aux forces de recherche régionales au regard des spécificités du territoire et d'un tissu académique particulièrement riche et diversifié en termes de domaines scientifiques.

Ainsi, afin de renforcer la lisibilité et l'impact de son soutien à la recherche, la Région inscrit celui-ci au cœur des politiques régionales. Ces dernières sont confrontées à des problématiques auxquelles la recherche peut apporter un précieux éclairage et une dynamique porteuse de futures innovations.

La Région Hauts-de-France a entendu par ailleurs la demande de simplification exprimée par les communautés scientifiques, afin d'alléger la charge de travail administrative des porteurs de projets.

### **C'est pourquoi la Région s'engage désormais concrètement dans un renouvellement de ses modalités d'intervention avec les « Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional » (InSPIR).**

Ces programmes InSPIR seront co-construits en lien direct avec les autres politiques régionales exprimant des besoins de recherche. Les projets subventionnés dans le cadre des « InSPIR » tiendront compte des grands projets soutenus par ailleurs dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, dont ils seront complémentaires.

Programmes pluriannuels de recherche ciblés, les « InSPIR » tiendront compte des grands projets soutenus par ailleurs dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, dont ils seront complémentaires. Ils veilleront à la structuration des forces de recherche régionales autour des problématiques posées, en encourageant la pluridisciplinarité et les collectifs, sur toute la chaîne de valeur, jusqu'aux acteurs de l'innovation et du monde socio-économique en partenaires des opérations.

La recherche soutenue par les programmes InSPIR pourra comporter un volet exploratoire, mais **elle devra viser un but applicatif**.

#### **I. Premier programme InSPIR 2025 : Transitions et maîtrise des risques**

Dans un monde en constante évolution, avec des bouleversements majeurs en cours et à venir (climatiques, environnementaux, sanitaires, sociaux, numériques, économiques...), la question des transitions et de la maîtrise des risques est au cœur des préoccupations.

**Les transitions** font référence aux changements profonds, durables qui interviennent dans notre société. Cela peut concerner des domaines très divers comme l'économie, l'énergie, la technologie, la santé, les pratiques sociales... Ces transitions sont souvent nécessaires pour répondre à des défis majeurs, comme le changement climatique ou la raréfaction des ressources naturelles.

**La maîtrise des risques**, quant à elle, fait référence à un processus nécessaire pour réduire les menaces potentielles qui peuvent accompagner ces changements. Lorsqu'une société traverse une transition, elle peut faire face à des

risques tels que l'instabilité économique, la perte d'emplois, des tensions sociales, ou des impacts environnementaux inattendus.

Maîtriser ces risques implique de prévoir les dangers encourus, de les analyser, et de mettre en place des stratégies pour les atténuer, afin que la transition soit la plus sûre et bénéfique possible pour la société.

La recherche au niveau des transitions a pour finalité d'inscrire les territoires et l'action publique notamment dans une perspective de résilience fondée sur une notion de risques élargie. Ces risques interviennent dans de nombreux domaines et le champ d'intervention est large.

Le concept de résilience est fondé sur la capacité d'un territoire et de ses habitants à anticiper les crises, les aléas, amortir leurs effets et construire des solutions adaptées à un nouveau contexte.

**L'enjeu est également d'être en cohérence et de s'appuyer sur la dynamique régionale « REV3 »** qui s'inscrit dans l'identification et la valorisation des opportunités offertes pour la résilience de l'économie régionale (dépendance moindre aux importations d'énergie et de matières premières, moindre expositions aux risques de pandémies et à leurs conséquences, grâce au développement de biens produits en proximité, facture énergétique allégée pour les entreprises et les habitants, gestion durable des ressources...), en protégeant ceux qui souffrent le plus des transitions à venir (précarité énergétique, accessibilité à la mobilité durable, alimentation de qualité...) et en préservant la qualité des sols, de l'eau, de la nature.

### **CONTRIBUTION DU PROJET A LA FEUILLE DE ROUTE REV3 :**

Ce cadre d'intervention contribue aux dynamiques REV3 en faveur de la recherche et de la formation en travaillant sur les sujets liés notamment aux transitions. Il permet de développer la compréhension et les connaissances sur les sujets listés (eau, économie circulaire, bio ressources...) afin de chercher à en maîtriser les risques et maintenir les ressources naturelles.

Cet ensemble permet de faire le lien avec l'axe 7 "approche globale et transversale de rev3 sans visée sectorielle particulière", englobant l'orientation 3 de la feuille de route rev3 « promouvoir et accompagner des formations et une recherche-innovation pour rev3.

#### **a. 5 thématiques plus spécifiquement ciblées :**

**Dans le champ très large des transitions et de la maîtrise des risques, les projets qui seront retenus devront démontrer leur capacité à porter un programme de recherche sur l'une des 5 thématiques scientifiques ciblées comme prioritaires pour l'année 2025 :**

- **Ressource en eau / polluants émergents :** Les risques liés aux atteintes à l'environnement qu'ils soient d'origine naturelle ou « anthropique » c'est-à-dire générés par l'activité humaine sont au cœur des sujets liés aux transitions. Certains sujets de recherche sur la ressource en eau, qui concernent directement la population et sont sans lien direct avec l'impact du changement climatique, pourraient utilement être proposés dans ce cadre. Ainsi, il est souhaité ici cibler les recherches sur les métabolites des pesticides ou l'origine et mode de dispersion des PFAS (Substances per- et polyfluoroalkylées, composés organiques synthétiques) dans les eaux souterraines.
- **Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux :** L'économie circulaire joue un rôle central pour accompagner les transitions (économique, climatique, sociétale...), et donc à ce titre seront ciblés des projets concernant les matériaux et procédés décarbonés : valorisation de la biomasse, chimie verte, matières premières issues du recyclage, procédés plus sobres & moins impactants. Ces projets pourront également intégrer la dimension sociale de l'économie circulaire, le développement d'outils et de méthodes marketing favorisant le changement de comportement du consommateur vers des modèles basés sur l'usage et le service, sur le réemploi, ou encore sur la réparation.
- **Intelligence Artificielle :** économie de la ressource  
Les outils d'Intelligence Artificielle sont aujourd'hui largement utilisés et trouvent leur place dans l'ensemble des Domaines d'Activités Stratégiques soutenus en Région. Le déploiement de ces nouvelles technologies est d'emblée au cœur des questions liées aux transitions et à la maîtrise des risques. Il pose un défi en termes de responsabilité et de soutenabilité : agir pour que ces technologies soient utiles et respectueuses de l'humain et soutenables en termes de ressources et d'usage.

Il est proposé de cibler ici des recherches vers les questions d'évolutions sociétales en lien avec l'émergence de plus en plus rapide de l'Intelligence Artificielle et plus particulièrement dans les rapports humains (*Intelligence artificielle dans tous ses aspects : économie, médias, politiques publiques, compréhension des enjeux et des usages etc.*).

Par ailleurs, l'accompagnement à l'évolution du numérique visant la réduction de ses impacts environnementaux et faisant face à l'épuisement des matières premières : nouveaux matériaux, ressources et cycles de vie liés aux équipements numériques, aspects de durabilité, responsabilité et acceptabilité, alternatives...

- **Santé mentale et addictions** : De nombreux défis se posent en matière de santé dans notre région (vieillesse de la population, mode de vie principalement sédentaire, prévalence élevée de certaines maladies chroniques, surmortalité, indicateurs de santé dégradés, etc.). Ce paysage global auquel vient s'adjoindre un contexte social et sociétal anxiogène (conséquences du réchauffement climatique, instabilité socio-économique mondiale, crainte de nouvelles pandémies, etc.) sont sources d'impacts négatifs forts sur la santé mentale de nos concitoyens. Les conséquences pouvant amener à des comportements favorisant une ou plusieurs formes d'addiction.

Les recherches ciblées dans ce cadre d'intervention devront porter sur la santé mentale et/ou les connaissances scientifiques et actions contre les addictions (dont celle au numérique) qui pourraient découler de ce contexte de transitions, et des impacts des bouleversements majeurs traversés par la population.

- **Bioéconomie - Bioraffineries et bioressources durables** : Les bioressources végétales et microbiennes et l'innovation technologique au service de la Bioéconomie dans les Hauts-de-France sont les thématiques de travail importantes. Il est souhaité ici, faire un focus sur les avancées scientifiques et savoirs paysans (*compétences et pratiques paysannes à répertorier et mutualiser*) visant à maintenir des agro systèmes productifs, respectueux de l'environnement, économisant les ressources et s'adaptant au changement climatique ; ainsi que l'adaptation des comportements alimentaires pour réguler la demande, réduire les gaspillages alimentaires, être en meilleure santé.

## **b. Modalités du cadre d'intervention :**

### **1) Bénéficiaires**

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche localisés sur le territoire des Hauts-de-France.

### **2) Critères d'éligibilité**

Seules les lettres d'intention (1<sup>ère</sup> phase) puis les dossiers complets (2<sup>ème</sup> phase) répondant aux critères de ce cadre d'intervention seront instruits.

- Pour ce programme InSPIR 2025 Transitions et Maîtrise des risques, chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche **ne pourra déposer - en tant que porteur de projet - qu'un seul dossier par thématique, pour chacune des 5 thématiques décrites précédemment.**
- Les projets devront être validés, par la Commission Recherche ou l'instance équivalente du ou des établissement(s) de rattachement, avant le dépôt des lettres d'intention.
- Le projet devra présenter un intérêt scientifique, sociétal ou économique pour la région Hauts-de-France.
- Le projet devra être collaboratif, multipartenaires et multi-établissements. Des structures comme des PME régionales, associations, collectivités territoriales... pourront être encouragées à être partenaires de ces projets collaboratifs.

Un « mono-porteur » pourra candidater au stade de la lettre d'intention, dans la perspective d'un partenariat collaboratif, multipartenaires et multi-établissements qui devra être confirmé à la phase de dépôt du dossier complet.

### **3) Sélection des projets**

- L'appréciation des projets se fera, au sein du service Recherche de la DRESS, au regard des critères d'analyse suivants :

- Démonstration de l'intérêt et de la qualité scientifique du projet proposé vis-à-vis de la priorité thématique retenue, en le positionnant dans le contexte régional et par rapport à l'état de l'art, ainsi qu'en présentant des objectifs clairs.
  - Bonne qualité rédactionnelle et regroupement de l'ensemble des informations demandées, d'ordre scientifique, administratif et financier.
  - Bon niveau d'innovation, d'originalité (argumenté vis-à-vis de l'état de l'art) et de faisabilité (réalisme du planning, prise en compte des verrous et des risques, stratégies pour les lever).
  - Forte interdisciplinarité. Idéalement faisant émerger des structurations nouvelles entre chercheurs, nouer ou renforcer des liens avec des partenaires socio-économiques ou publics.
  - Le projet doit expliciter son potentiel de valorisation.
- Une pré-sélection aura lieu sur la base des lettres d'intention. Seuls les projets présélectionnés pourront déposer un dossier complet. Le modèle de lettre d'intention puis celui de dossier complet, ainsi que la liste des pièces attendues à chacune de ces deux étapes, seront disponibles sur le site de la Région Hauts-de-France (rubrique des Aides régionales). Ces documents supports seront également transmis aux établissements.

#### **4) Durée du projet**

La durée de réalisation du projet est comprise entre 24 et 36 mois. Cette durée d'exécution et la date de démarrage du projet sont fixées dans la convention d'attribution de la subvention. Aucune prolongation ne sera octroyée, en cas de retard pris dans la réalisation du projet. Le projet ne doit pas avoir démarré au moment du dépôt de dossier.

#### **5) Suivi et livrables**

Un comité de suivi impliquant les parties prenantes au projet sera mis en place par le bénéficiaire. Il se réunira au démarrage du projet, puis à mi-parcours et à la fin du projet. Il s'agira de suivre les objectifs fixés par le bénéficiaire, la réalisation des différentes étapes, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les dépenses engagées et restant à engager, les retombées potentielles et la valorisation du projet, l'état d'avancement des livrables. La Région y sera invitée.

Un rapport intermédiaire (scientifique et financier) à mi-parcours et une évaluation finale devront être transmis à la Région.

Les indicateurs SIGAPS (publications) seront notamment utilisés pour cette évaluation.

#### **6) Modalités de financement**

Les projets retenus seront financés par les enveloppes budgétaires régionales dédiées à ce programme de recherche et/ou par des fonds européens (FEDER), dans une logique d'effet levier, selon les workpackages des projets concernés et si les conditions d'éligibilité aux fonds européens sont respectées. La source de financement sera ajustée pour chacun des projets retenus en phase 2 lors de leur instruction par les services régionaux.

Le montant de l'aide régionale par projet n'est pas plafonné. Néanmoins, le financement sollicité devra représenter 50 % maximum de la dépense subventionnable.

Les contreparties financières peuvent provenir de la valorisation de personnels permanents (non subventionnables dans le cadre du projet), mais de préférence provenir de différents partenaires académiques ou non académiques (entreprises, associations, collectivités territoriale...) impliqués dans le projet, et de l'autofinancement du porteur de projet.

Les modalités de paiement, de contrôle et de suivi ainsi que de révision ou de reversement seront précisées au sein de la convention attributive de l'aide. Le montant de l'aide notifié dans la convention d'attribution de la subvention sera ajusté lors de la liquidation finale pour tenir compte de la dépense réellement exécutée, dans la limite du montant notifié.

## 7) Dépenses éligibles

### Fonctionnement :

- Ressources humaines (dont doctorants, accueil de talents, chaires...) recrutées spécifiquement pour le projet par contrat de travail ou vacations pour une période significative en cohérence avec les résultats attendus et dans la limite de la durée du projet,
- L'achat de consommables et petits matériels spécifiques directement liés au projet,
- Les frais d'études, d'analyses, les prestations extérieures et sous-traitances ou utilisation de plateformes mutualisées existantes. Elles ne pourront dépasser 40 % du montant de la subvention,
- Les frais de déplacements strictement liés au projet et uniquement pour les personnels permanents et contractuels déclarés travaillant sur le projet. Ces dépenses seront plafonnées à 2 000 €.

### Investissement :

Les achats d'équipements inventoriables. Le montant d'investissement devra être en cohérence avec les attendus du projet.

Pour les dépenses potentiellement éligibles, la Région se réserve le droit de vérifier, à tout moment, le respect de l'engagement contractuel, la véracité du caractère sincère de la proposition budgétaire.

## 8) Les dépenses non éligibles

Seront considérés comme non éligibles les :

- Rémunérations des personnels permanents,
- Dépenses liées à des travaux,
- Frais généraux de structure et frais de gestion,
- Frais de documentation,
- Frais d'organisation d'une manifestation scientifique ou d'une édition scientifique (*le dispositif ValoRIS étant à privilégier pour financer ce type d'action*).

## 9) Calendrier

Date/échéances	Objet
24 mars 2025	Lancement et ouverture du programme InSPIR 2025
2 juin 2025, midi	Clôture du dépôt des lettres d'intention (1 <sup>ère</sup> phase)
Semaine du 23 juin 2025	Comité de pré-sélection avec information aux pré-sélectionnés dans la quinzaine qui suivra
8 septembre 2025, midi	Clôture du dépôt des dossiers complets (2 <sup>ème</sup> phase)
Semaine du 29 septembre 2025	Comité de sélection
Présentation en Commission Permanente du Conseil régional ou Séance plénière de novembre ou décembre 2025	Décision retenant les projets et attribuant les financements

## **InSPIR 2025 TRANSITIONS ET MAITRISE DES RISQUES**

**ATTENTION** pour l'ensemble des projets : retour de la lettre d'intention au plus tard et par mail à **dress.recherche@hautsdefrance.fr**, **le 2 juin 2025, midi** pour une pré-sélection des projets.

Seuls les pré-projets retenus en 1<sup>ère</sup> phase pourront être déposés dans leur forme définitive **pour le 8 septembre 2025, midi**.

par mail à [dress.recherche@hautsdefrance.fr](mailto:dress.recherche@hautsdefrance.fr)

Les documents sont téléchargeables à l'adresse :  
<http://www.hautsdefrance.fr/categorie/aides-regionales/>